Tunisie : deux athées condamnés à la prison

07/04/2012 à 20h14

Au départ, cela ressemble à l'une de ces rumeurs dont sont infestées les réseaux sociaux. Mais l'affaire est authentique : deux Tunisiens ont été condamnés le 28 mars par le tribunal correctionnel de Mahdia à sept ans de prison ferme et à 600 euros d'amende pour la publication d'ouvrages et de dessins défendant l'athéisme et critiquant l'islam.

> *Jaber El Majri, professeur d'anglais, avait publié sur page Facebook des dessins particulièrement crus, où il représente par exemple un porc sur la Kaaba (la pierre noire de la Mecque),*

et des propos assez virulents par lesquels il exprime sa haine des Arabes et son soutien au Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu. **Il est actuellement en détention.**

Le second, considéré comme son complice, Ghazi El Beji, est l'auteur d'un petit roman publié en ligne,

> ***intitulé « L'Illusion de l'islam », dans lequel il met en scène le prophète Mohamed et son épouse Aïcha.***

Il est actuellement en fuite à l'étranger. Les faits sont clairement décrits dans l'excellent travail d'enquête des blogueuses Henda Hendoud et Olfa Riahi.

Foued Cheikh Al Zouali, l'avocat qui a porté plainte à la demande de simples citoyens, comme les policiers qui entendu les deux accusés, insistent pour dire que les poursuites ne sont pas motivées par les convictions des deux jeunes hommes,

mais par leurs actes, en l'occurrence, leurs écrits.

Des faits qui relèvent notamment de l'article 121 ter du code pénal sanctionnant les publications « **de nature à portée atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs** ». Le même texte invoqué contre le directeur du quotidien Ettounsiya.
Cette disposition était utilisée autrefois contre les opposants au Président Ben Ali. Entre **autres l'actuel ministre de la Réforme administrative, Mohamed Abbou**, à l'époque où il dénonçait la torture.

Mais les termes de l'avocat, qui évoque à propos de Ghazi el Béji le « complice d'athéisme » de Jaber el Majri, « **un crime plus grave que le meurtre** », trahissent le grief à l'origine de la plainte. De même, le résumé de l'ouvrage « L'Illusion de l'islam » par la police mentionne :

> *« Doute de l'existence de Dieu, doute de l'existence d'une religion nommée Islam, doute de l'existence du Prophète Mohamed, avec justificatifs du doute comme y insiste l'auteur ».*

Aucune mention d'un quelconque « trouble public » avéré et effectif. (…)

Rue 89